

# DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

## PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE VALANT DECLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE VANNES ET D'ENQUÊTE PARCELLAIRE PRÉALABLE À LA CESSIBILITÉ DES PARCELLES À EXPROPRIER

### CONSTRUCTION D'UN ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE COMMUNE DE VANNES – DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

PIÈCE A	GUIDE DE LECTURE
PIECE B	OBJET DE L'ENQUETE – INFORMATIONS JURIDIQUES ET ADMINISTRATIVES
PIECE C	DOSSIER DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE
PIÈCE D	DOSSIER DE MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLU DE VANNES
PIECE D1	ÉTUDE « ENTRÉE DE VILLE »
PIÈCE E	ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE AU TITRE DU PROJET ET DES PLANS ET PROGRAMMES
PIÈCE E-1	RESUME NON TECHNIQUE
PIÈCE F	DOSSIER D'ENQUÊTE PARCELLAIRE
PIÈCE G	DOCUMENTS ANNEXES

## IDENTIFICATION DU DOCUMENT

<b>Projet</b>	ÉTABLISSEMENT PÉNITENTIAIRE – Site de Vannes		
<b>Maître d’Ouvrage</b>	APIJ		
<b>Document</b>	Guide de lecture		
<b>Version</b>	Version 4	<b>Date</b>	7 juillet 2023

## REVISION DU DOCUMENT

<b>Version</b>	<b>Date</b>	<b>Rédacteur(s)</b>	<b>Qualité du rédacteur(s)</b>	<b>Contrôle</b>	<b>Modifications</b>
0	12/04/2022	K.BOISMAL	Chargée d’études	A. BOLLIET	Établissement du document
1	31/05/2022	K.BOISMAL	Chargée d’études	A. BOLLIET	Reprise suites aux remarques du CP + compléments
2	18/11/2022	K.BOISMAL	Chargée d’études	A. BOLLIET	Reprise suites à la relecture de l’APIJ
3	20/03/2023	K.BOISMAL	Chargée d’études	A. BOLLIET	Demande d’une coupe complémentaire
4	7/07/2023	K.BOISMAL	Chargée d’études	A. BOLLIET	Reprises suites à la relecture de l’APIJ

## SOMMAIRE

1	Préambule.....	2
2	Objet de l'enquête.....	3
3	Composition du dossier d'enquête publique .....	4

## 1 Préambule

L'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice (APIJ), établissement public administratif, agissant au nom et pour le compte de l'État, ministère de la Justice, est mandatée pour conduire la maîtrise d'ouvrage de plein exercice des opérations dont elle a la charge et de procéder aux acquisitions foncières nécessaires, par voie amiable ou d'expropriation.

La présente enquête porte sur l'utilité publique du projet d'établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune de Vannes et sur la détermination des parcelles à déclarer cessibles dans le but de permettre les expropriations nécessaires à l'obtention de la maîtrise foncière du terrain d'assiette du projet, ainsi que sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vannes nécessaire à la réalisation du projet.

**Ce guide de lecture présente la structure des dossiers et les pièces à consulter en fonction des informations recherchées. Il présente une description de chaque pièce composant le dossier. Il permet de trouver l'information recherchée plus aisément.**

## 2 Objet de l'enquête

La présente enquête concerne les travaux de construction d'un établissement pénitentiaire sur le territoire de la commune de Vannes dans le département du Morbihan (56).

Le présent dossier est destiné à mettre en œuvre l'enquête publique suivante :

- Enquête publique préalable à déclaration d'utilité publique sur le fondement des dispositions du code de l'environnement et du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;
- Enquête publique parcellaire portant sur la détermination des parcelles à déclarer cessibles dans le but de permettre les expropriations nécessaires à l'obtention de la maîtrise foncière du terrain d'assiette du projet ;
- Enquête publique portant sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vannes avec le projet.

### **3 Composition du dossier d'enquête publique**

Lorsque la réalisation d'un projet, plan ou programme est soumise à l'organisation de plusieurs enquêtes publiques, il peut être procédé à une enquête unique régie par les dispositions du code de l'environnement (Chapitre III, Titre II et Livre Ier).

Le dossier soumis à enquête publique comporte alors l'ensemble des pièces ou éléments exigés au titre de chacune

des enquêtes initialement requises et une note de présentation non technique du ou des projets, plans et programmes.

Le présent dossier est composé de 10 pièces. La liste et le contenu de chacune des pièces sont présentés ci-après.

Pièce	Principales informations
Pièce A : Guide de lecture	Présentation synthétique de l'objet et du contenu du dossier.
Pièce B : Objet de l'enquête – Informations juridiques et administratives (contenu régi par l'article R.123-8 du code de l'environnement)	1 – Présentation du maître d'ouvrage
	2 – Présentation du document
	3 – L'objet de l'enquête publique
	4 – Les étapes préalables à l'enquête publique
	5 – L'enquête publique
	6 – Les décisions prises à l'issue de l'enquête publique
	7 – Les autres autorisations nécessaires pour autoriser le projet
Pièce C : Dossier de déclaration d'utilité publique (contenu régi par l'article R.112-4 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique)	1 – Objet du dossier
	2 – Plan de situation  Plan de situation permettant de localiser le projet au sein du territoire dans lequel il s'inscrit.
	3 – Notice explicative  Description du projet et raisons pour lesquelles le projet a été retenu.

Pièce	Principales informations
	<p>4 – Caractéristiques des ouvrages les plus importants</p> <p>Description technique des travaux les plus importants.</p>
	<p>5 – La demande de déclaration d'utilité publique</p>
	<p>6 – Plan général des travaux</p> <p>Plan permettant de connaître la nature des travaux envisagés.</p>
	<p>7 – Périmètre de la DUP</p> <p>Plan permettant de représenter au format le plus adapté le périmètre de l'enquête publique.</p>
	<p>8 – Appréciation sommaire des dépenses</p> <p>Évaluation du coût ou des dépenses des principaux postes liés à la réalisation du projet.</p>
<p>Pièce D : Dossier de mise en compatibilité du PLU de Vannes</p> <p>(contenu régi par la circulaire n°87-64 du 21 juillet 1987)</p>	<p>1 – Préambule</p>
	<p>2 – Généralités sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme</p>
	<p>3 – Présentation du projet soumis à enquête publique en vue de la déclaration d'utilité publique</p>



Pièce	Principales informations
	<p>4 - Analyse de la compatibilité du projet avec le PLU en vigueur de Vannes</p> <p>5 - Évolutions apportées au PLU de Vannes dans le cadre de la mise en compatibilité</p> <p>6 - Présentation synthétique des évolutions du PLU de Vannes</p> <p>7 - La compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale du Golfe du Morbihan</p>
<p>Pièce D-1 : Étude « Entrée de ville » (article L.111-8 du code de l'urbanisme)</p>	<p>1- Objet du dossier</p> <p>2- Analyse du site</p> <p>3 - Enjeux de développement du site</p> <p>4- Principes d'intégration du projet</p> <p>5- Transcription réglementaire des principes d'aménagement « entrée de ville » dans le PLU</p> <p>6 - Conclusion</p>

Pièce	Principales informations
<p>Pièce E : Évaluation environnementale au titre du projet et des plans et programmes  (contenu régi par l'article R.122-5 du code de l'environnement et par l'article R.151-3 du code de l'urbanisme)</p>	1 – Préambule
	2 – Solutions de substitutions raisonnables examinées et raison du choix retenu
	3 – Description du projet
	4 – Analyse de l'état initial du site et de son environnement
	5 –Description et analyse des incidences notables du projet sur l'environnement et les mesures d'évitement, de réduction, de compensation et de suivi associées (mesures « ERC »)
	6 – Description des aspects pertinents de l'état actuel de l'environnement (situation existante du projet) et évolution en cas de mise en œuvre du projet et en l'absence de mise en œuvre du projet
	7 – Incidences négatives notables du projet résultant de la vulnérabilité du projet face à des risques d'accidents ou de catastrophes majeurs
	8 – Incidences du projet sur le réseau Natura 2000
	9 – Cumul des incidences avec d'autres projets existants ou approuvés
	10 – Évaluation environnementale de la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de Vannes

<b>Pièce</b>	<b>Principales informations</b>
	<p>11 – Méthodes de prévision utilisées pour évaluer les incidences notables du projet sur l’environnement</p> <p>12 – Noms, qualité et qualification des experts des études menées</p> <p>13 – Glossaire</p>
<p>Pièce E-1 : Résumé non technique (contenu régi par l’article R.122-5 du code de l’environnement et R.151-3 du code de l’urbanisme)</p>	<p>Le résumé non technique a pour objectif de faciliter la mise de connaissance par le public des informations contenues dans le dossier d’étude d’impact.</p>
<p>Pièce F : Dossier d’enquête parcellaire (contenu régi par l’article R.131-3 du code de l’expropriation pour cause d’utilité publique)</p>	<p>Un plan parcellaire régulier des terrains</p> <p>La liste des propriétaires établie à l’aide d’extraits des documents cadastraux délivrés par le service du cadastre ou à l’aide des renseignements délivrés par le directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques, au vu du fichier immobilier ou par tous autres moyens.</p>
<p>Pièce G : Documents annexes</p>	
<p>Pièce G-1 : Concertation publique préalable (en vertu de l’article L.121-15-1 du code de l’environnement et article L. 103-2 du code de l’urbanisme)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan du garant.</li> <li>- Enseignements de la concertation et mesures envisagées par le maître d’ouvrage.</li> <li>- Concertation publique préalable code de l’urbanisme – Bilan n°2 de la concertation – Procédure de mise en compatibilité du PLU de Vannes</li> </ul>

Pièce	Principales informations
Pièce G-2 : Études annexes aux évaluations environnementales	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Prescription du diagnostic archéologique</li> <li>- Inventaires naturalistes.</li> <li>- Étude acoustique.</li> <li>- Étude géotechnique.</li> <li>- Étude pollution - Levée de doutes.</li> <li>- Étude de la pollution lumineuse.</li> <li>- Étude de trafic.</li> <li>- Etude de viabilisation des réseaux.</li> <li>- Charte « chantiers faibles nuisances ».</li> </ul>
Pièce G-3 : Avis émis préalablement au projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte-rendu de l'examen conjoint des personnes publiques associées.</li> <li>- Avis des services, des collectivités territoriales et groupements.</li> <li>- Avis de l'Autorité Environnementale (CGDD).</li> <li>- Mémoire en réponse du maître d'ouvrage à l'avis de l'Autorité environnementale.</li> </ul>
Pièce H : Contre-expertise de l'évaluation socio-économique (SGPI)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation socio-économique du plan 15 000.</li> <li>- Contre-expertise et avis favorable du SGPI.</li> <li>- Fiche complémentaire spécifique à l'opération de Vannes.</li> </ul>